

# INSTRUCTION D'UTILISATION DU TABLEUR EXCEL « LOGICADR »

La dernière version du tableur de gestion des Matières Dangereuses «LOGICADR » est disponible en version

## **LOGICADR2017 V16 C**

Les données ont été mises à jour selon la version ADR 2017 et notamment le Tableau A de l'ADR 2017.

Ce fichier permet de conserver en archive sur fichier EXCEL vos saisies quotidiennes et d'imprimer automatiquement vos bordereaux de groupage transporteur et déclarations de remise de marchandises dangereuses

Toutes les feuilles sont verrouillées et les calculs masqués, les feuilles de base de données ne sont pas disponibles en consultation.

Des messages vous informent des cas d'erreurs possibles, suivez les indications, et en cas de problème, **contactez votre Conseiller à la Sécurité.**

### INSTALLATION PREALABLE

Lors de la première installation sur votre disque dur, les fichiers « LOGICADR2017 V16 C » et « DEVLOG v2 » doivent OBLIGATOIREMENT être attachés à un même répertoire que vous nommerez, par exemple :

#### **« Marchandises Dangereuses 2017 »**

Le fait de ne pas respecter cette arborescence simple, provoque un dysfonctionnement des liens entre les 2 fichiers lors de l'application de la fonction « ARCHIVAGE ».

Si votre saisie quotidienne est supérieure à 25 codes articles de marchandises dangereuses, vous pouvez dupliquer le fichier « LOGICADR2017 V16 C » autant de fois que nécessaire (25 Lignes/25 lignes), mais le fichier « DEVLOG v2 » doit être unique.

Exemple d'installation :

Répertoire : « Marchandises Dangereuses 2017 »

LOGICADR2017 V16 C OUEST  
LOGICADR2017 V16 C NORD  
LOGICADR2017 V16 C EST  
LOGICADR2017 V16 C SUD  
LOGICADR2017 V16 C IDF



Lors de l'ouverture du Fichier « LOGICADR2017 V16 C », cliquer sur « **ACTIVER LES MACROS** », cette fonction permet de générer le lien avec le fichier d'archivage, la fonction « **MENU MARCHANDISES DANGEREUSES** » s'affiche sur la barre d'outil Excel, et les fonctions « ARCHIVER » et « REINITIALISER » s'affichent sur l'onglet « saisie des infos »

*N.B : Si ces fonctions ne s'affichent pas, vérifiez le niveau de sécurité des macros : le niveau de sécurité doit être positionné sur « Moyen »*

## PARAMETRAGE DES DONNEES EXPEDITEUR / PRODUITS / CLIENTS ET TRANSPORTEURS

### 1 – Paramétrage des données Expéditeur

Dans l'onglet « saisie des infos », saisir dans l'encadré prévu les éléments suivants

- Raison sociale de votre société
- Adresse et numéro de téléphone
- Nom et Prénom du responsable de l'entreprise
- Attribution de licence à : Raison sociale de votre société

Il est également possible et sur demande, de représenter le logo de votre société en lieu et place du Logo ADMD SERVICES, apparaissant sur les bordereaux de groupage transporteur et les déclarations.

### 2 – Paramétrage des données produits

Dans l'onglet « List produits », tous les produits classés, assujettis à déclaration sont renseignés par ADMD SERVICES (selon le cadre défini dans le contrat) sur la base des informations communiquées par le Client :

- Code référence produit (code interne de votre société)  
> Cette référence est personnalisable à condition d'être exprimée en valeur Alphanumérique (limitée à 6 Chiffres+Lettres)
- Nom commercial du produit
- Conditionnement (exemple : bidon, seau, carton, fût ...)
- Poids unitaire du produit
- Numéro UN
- Groupe d'emballage (éventuellement)
- Désignation réglementaire
- Substances principales du produit en cas de rubrique générique N.S.A (obligatoire si N.S.A)

### 3 – Paramétrage des données Clients

Dans l'onglet « List Clients », cette liste est enrichie et gérée par le Client qui peut modifier, ajouter ou supprimer des coordonnées de Clients à tout moment.

- Code Client (identifiant unique en alpha numérique limité à 6 chiffres + lettres)
- Raison sociale ou nom du Client
- Adresse complète (rue, localité et code postal)

### 4 – Paramétrage des données Transporteurs

Dans l'onglet « List Transporteurs », cette liste est enrichie et gérée par le Client qui peut modifier, ajouter ou supprimer des coordonnées de Transporteurs à tout moment.

- Code Transporteur (identifiant unique en alpha numérique limité à 6 chiffres + lettres)
- Raison sociale
- Adresse complète (rue, localité et code postal)
- Chaque transporteur est affecté à un code groupage de 1 à 4 (\*)

(\*) Le nombre de groupage est limité dans le logiciel à 4 transporteurs, sur demande auprès d'ADMD SERVICES, cette liste peut-être étendue, cette modalité est prévue au contrat moyennant un supplément de facturation

(\*) Le nombre de déclaration est limité dans le logiciel à 10 Déclarations, sur demande auprès d'ADMD SERVICES cette liste peut-être étendue, cette modalité est prévue au contrat moyennant un supplément de facturation

## FONCTIONS DU FICHER DE CALCUL

Ce tableur permet d'assurer 4 fonctions :

- 1- *La recherche d'informations sur une marchandise dangereuse*
- 2- *La saisie des commandes Clients pour l'établissement des déclarations et la vérification des seuils du 1.1.3.6.3 au moment de la saisie des commandes*
- 3- *L'édition d'un bordereau de Groupage de marchandises dangereuses par transporteur*
- 4- *La rédaction et l'édition d'une déclaration de Remise de Marchandise dangereuse par Client*

### 1- La recherche d'information sur une marchandise dangereuse

> Onglet : « recherche info »

A condition de connaître le **numéro ONU** et le **groupe d'emballage** (à saisir en numérique) de ce produit.

Cet onglet vous donne des réponses sur :

- La désignation réglementaire du produit.
- Sa classe.
- Son code de classification version ADR 2015 et sa (ou ses) nature(s) de danger.
- Sa catégorie de transport selon le 1.1.3.6.3, y compris dans le cas de particularité.
- Son seuil d'exemption (poids maxi par unité de transport).
- Les étiquettes de danger ADR devant figurées sur le colis.
- Les conditions de dispense totale de l'ADR selon le chapitre 3.4
- Les conditions de quantités exceptées selon le chapitre 3.5

Et de nouvelles données disponibles dans la version 2017 :

- Les instructions d'emballage (chapitre 4.1.4)
- Les dispositions spécifiques pour l'emballage en commun (chapitre 4.1.10)
- Les dispositions spéciales de transport en colis (chapitre 7.2.4)
- Les dispositions spéciales relatives aux opérations de chargement, déchargement et manutention (chapitre 7.5.11)
- Les dispositions spéciales relatives à l'exploitation (chapitre 8.5)
- La désignation réglementaire du produit en anglais

*Pour certaines marchandises dangereuses, un message peut s'inscrire en haut à droite de la feuille de recherche d'information lorsque la marchandise est interdite sur les réseaux messagerie.*

**« ATTENTION MARCHANDISE INTERDITE EN RESEAU »**

*Certaines marchandises dangereuses classées à « haut risque » nécessitent la mise en œuvre de mesures spéciales de sûreté comme exigées dans le chapitre 1.10.3 de l'ADR. Pour ces produits, en plus du message « Attention Marchandise interdite en réseau messagerie » un deuxième message s'affiche :*

**«HAUT RISQUE SURETE »**

Cette version (2017 V16 C) contient une base ONU complète et mise à jour selon le Tableau A de l'ADR version 2017.

#### Attention

*En cas de numéro ONU erroné ou inconnu dans la base de Données, le tableur affiche un message d'erreur (\$N/A) et ne peut pas effectuer le calcul de seuil, il faut vérifier les éléments communiqués par votre fournisseur et au besoin, contacter votre Conseiller à la sécurité.*

#### Code de restriction Tunnels selon le chapitre 8.6 de l'ADR

L'ADR 2017 intègre pour chaque marchandise classée un code de restriction pour les accès aux tunnels routiers. En saisissant le numéro UN du produit, le code de restriction tunnel applicable apparaît.

Le logiciel dans sa version 2017 V16 C utilise par ailleurs une base de données donnant accès à la liste des principaux tunnels français et suisse. Une grande partie des tunnels est référencées selon les codes codifications tunnels définis par les états.

A noter que l'information de code de restriction Tunnels applicable en cas de groupage (à savoir le code le plus restrictif) pour les onglets de Groupage « GROUP 1 à 4 » et les onglets de déclaration «D1 à D10», est disponible et doit être prise en compte par le transporteur, si le plan de circulation pour l'acheminement des marchandises comporte des tunnels routiers.

Une information d'application du code de restriction au groupage apparaît si le groupage n'est pas en exemption partielle.

## **2- La saisie des commandes Clients pour l'établissement des déclarations et la vérification des seuils du 1.1.3.6.3. onglet : « saisie info»**

La saisie des commandes Clients ne requière pas de connaissance sur la nomenclature des marchandises dangereuses, la base « produits » étant préalablement renseignée.

Saisissez les éléments suivants :

Code Client	col B	<u>saisie obligatoire</u>
Code Article	col C	<u>saisie obligatoire</u>
Quantité d'articles de la commande	col D	<u>saisie obligatoire</u>
Code Transporteur	col E	<u>saisie obligatoire</u>
Numéro de déclaration Client	col T	<u>saisie obligatoire</u> (affectation de 1 à 10)

En face de chaque position saisie, le tableur vous indique automatiquement :

- le code UN
- le groupe d'emballage
- le poids brut
- le conditionnement
- le poids unitaire (valeur numérique)
- le poids nominal de la position et le coefficient qui s'appliquent.
- le numéro de groupage transporteur (affichage automatique selon code transporteur référencé)
- la valeur nominale selon le calcul de seuil pour le groupage Transporteur
- l'information de dépassement de seuil pour le groupage (représenté par une croix (X))
- rappels du nom et de l'adresse du Client destinataire

Ces informations sont automatiquement ventilées dans les bordereaux de groupage transporteurs et les déclarations de remise de marchandises dangereuses par Client.

En cas de dépassement du seuil du 1.1.3.6.3, vous pouvez immédiatement détecter la position qui génère ce dépassement, grâce à l'information de « valeur nominale de la position ».

Le tableur vous indique à tout moment si le transport est soumis aux dispositions intégrales de l'ADR ou si le transport est en exemption partielle (apparition d'une croix en cas de dépassement du seuil)

## **3- L'édition d'un Bordereau de Groupage de Matières dangereuses onglet : « GROUP 1 à 4»**

Remplir préalablement la case : Groupage ou Tournée : désigner l'objet (ex : enlèvement 15h30)

Ce document reprend les positions saisies et affectées à la ligne de groupage en apportant des éléments supplémentaires :

Classe du produit  
Désignation réglementaire  
Étiquettes de danger affectées au produit UN  
Indication de la valeur nominale de chargement  
Indication du dépassement ou non du seuil du 1.1.3.6

Ce document est destiné à l'édition d'un bordereau en format A4, pour accompagner le chargement, récapituler les positions remises au transporteur, et vous aider à l'identification d'une situation de dépassement générant une obligation de contrôle de conformité de votre part selon l'article 2.1 de l'arrêté français « TMD ».

En tant que chargeur, pour un transport en dépassement de seuil vous devez assurer un contrôle (et une trace de ce contrôle !) sur les points suivants :

- Vérifier la remise au transporteur des documents de transport (déclaration de remise de marchandises dangereuses)
- Vérifier que le conducteur est bien titulaire de la formation de Base à jour (validité 5 ans)
- Vérifier que le véhicule quitte vos quais correctement signalé (panneaux orange à l'avant et à l'arrière)

Il est particulièrement recommandé d'établir un document matérialisant ce contrôle et de faire signer le conducteur mandaté par le transporteur.

Pour imprimer le bordereau de groupage, vous devez passer par les commandes d'impression habituelles, le document est formaté pour être imprimé en format A4

### **RAPPEL DU PROCESS ADMINISTRATIF**

Ce document est un bordereau récapitulatif des positions ADR chargées dans un véhicule, vous devez y joindre systématiquement les déclarations de remises pour chacune des positions de vos Clients destinataires.

Le bordereau de groupage et les déclarations doivent être conservés pendant une période minimum de 3 mois (Règlementation modifiée ADR 2017 – chapitre 5.4.4.1).

Un archivage sur fichier EXCEL est possible, permettant de traiter informatiquement les données issues des saisies journalières et d'en assurer la conservation au-delà des 3 mois réglementaires.

### **FONCTION ARCHIVAGE INFORMATIQUE > FICHER DEVLOG v2**

La fonction « ARCHIVAGE DES DONNEES » de la barre d'outil dans l'onglet « saisie des infos » génère automatiquement le copier / coller du fichier LOGICADR vers un fichier de déverse/archive appelé DEVLOG v2.

Lorsque la saisie est terminée et que les impressions papiers ont été faites, cliquer sur la commande « archivage des données »

Les positions saisies dans l'onglet « SAISIE DES INFO » s'insèrent automatiquement et par ordre chronologique de date dans le fichier « DEVLOG v2 ».

Un message correspondant aux nombres de lignes insérées s'affiche, pour valider, cliquer sur « OK ».

Les données collectées permettent de suivre et d'évaluer via une touche de filtre, par exemple :

- les volumes consignés par Transporteur (produits, poids ...)
- les volumes livrés par Client (produits, poids ...)
- les situations de dépassement de seuil au chargement par groupage transporteur
- les volumes par classe, la quantité de marchandises en LQ ...

***IMPORTANT :** Activer la fonction d'archivage une seule fois et après avoir saisie l'intégralité des positions  
A chaque activation de la fonction archivage vous transmettez au fichier « DEVLOG v2 » les positions  
saisies en cours, ce qui pourrait générer une redondance des informations dans le fichier d'archive*

### **4- L'édition d'une déclaration de remise de Matières dangereuses** onglet : « D1 à D10 »

Ce document reprend les marchandises dangereuses saisies et affectées à la position Client Destinataire en apportant des éléments supplémentaires :

Classe du produit  
Désignation réglementaire  
Etiquettes de danger affectées au produit UN  
Indication de la valeur nominale de chargement  
Indication du dépassement ou non du seuil du 1.1.3.6

Le code de restriction Tunnels applicable en cas de groupage s'affiche automatiquement.

Ce document est destiné à l'édition d'une déclaration de remise de matières dangereuses en format A4 répondant aux critères règlementaire du chapitre 5.4 de l'ADR 2017.

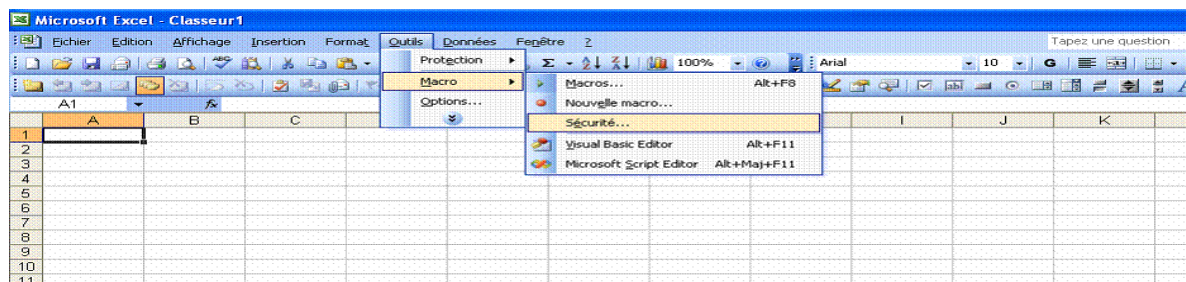
Cette déclaration est libellée au nom du destinataire et du transporteur prenant en charge l'envoi.

Vous devez compléter la déclaration par la signature du déclarant et l'apposition du cachet de l'entreprise.

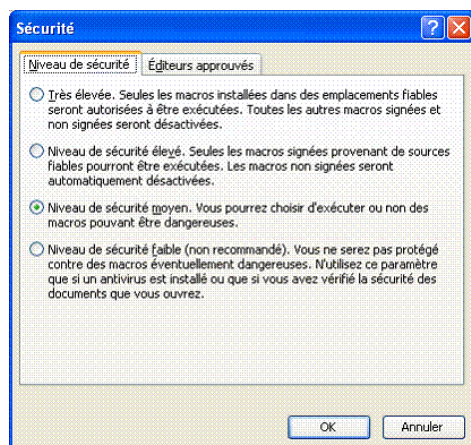
Pour imprimer la déclaration, vous devez passer par les commandes d'impression habituelles, le document est formaté pour être imprimé en format A4.

## **NIVEAU DE SECURITE EXCEL**

Attention : Sur certains ordinateurs, le niveau par défaut interdit d'effectuer la moindre macro, voici la procédure :  
Allez dans le menu « Outils », puis « Macro » et « Sécurité »



Dans l'onglet « niveau de sécurité » passez le niveau de « très élevé » à « moyen ».



**ATTENTION** : Les macros ne fonctionneront qu'à la prochaine ouverture d'Excel.

**Pour toute information complémentaire sur l'utilisation et le paramétrage de ce Logiciel, ou en cas d'anomalie, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :**

**Téléphone : 07.61.91.80.93**  
**E-Mail : admd.services@gmail.com**

**ADMD SERVICES, A VOTRE SERVICE !**